

Le Code du travail selon Emmanuel Macron : "EN MARCHÉ" POUR LA CASSE SOCIALE A TOUS LES ETAGES !

MILLE ET UNE FAÇONS DE LICENCIER SANS MOTIF

En cas de licenciement abusif, les prudhommes ne pourront plus réparer l'ensemble du préjudice et les condamnations seront plafonnées (à un niveau faible). Rien de plus simple alors pour un employeur que de licencier des salariés, de l'ouvrier au cadre, un peu trop critiques à son goût par exemple...

Les plans sociaux seront encore facilités et les multinationales pourront mettre artificiellement en faillite une de leur filiale pour licencier gratuitement.

L'employeur ne sera plus tenu de respecter de règles formelles pour licencier (précision par courrier des faits reprochés, entretien...)

Un Code du travail par entreprise pour généraliser le dumping social, baisser les salaires, etc...

C'EST LA FIN D'UN CODE DU TRAVAIL POUR TOUS

Les seuls sujets encore définis dans la loi seraient le SMIC, l'égalité F/H et les seuils d'exposition aux risques. Tout le reste est renvoyé à la négociation d'entreprise, et notamment :

- ⇒ **LES SALAIRES**, alors que c'est la négociation de branche qui permet d'avoir des augmentations collectives de salaires chaque année et de reconnaître les qualifications. C'est aussi la branche qui empêche le dumping et la concurrence déloyale au sein d'un même secteur.
- ⇒ **LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ**, et notamment la protection des mineur-e-s, les équipements, la prévention et l'évaluation des risques psychosociaux, chimiques ou sonores...
- ⇒ **LES RÈGLES CONCERNANT LES CDD, L'INTÉRIM ET LE CDI** (condition de recours, de renouvellement, de rupture...)

UN DIALOGUE SOCIAL DANS L'ENTREPRISE...AU SEUL SERVICE DE L'EMPLOYEUR.

Alors que la quasi-totalité des droits des salarié-e-s seront définis dans la négociation d'entreprise, le gouvernement, dans le même projet, remet en cause les droits à la représentation et à la négociation des salarié-e-s, accentuant le déséquilibre en faveur de l'employeur :

L'employeur pourra contourner les syndicats et faire adopter un accord par référendum, en mettant en opposition les salarié-e-s entre eux et en fracturant le collectif de travail.

PLUS BESOIN DES SYNDICATS POUR NÉGOCIER.

Suppression des CHSCT, Délégués du Personnel et Comités d'Entreprises qui seraient fusionnés dans une instance unique, sans garantie de maintien de leurs prérogatives et avec la certitude que le nombre d'élu-e-s sera diminué drastiquement

A L'OPPOSÉ DE CES PROJETS NÉFASTES LA CGT PROPOSE DE NOUVEAUX DROITS POUR PRÉPARER L'AVENIR

*La CGT porte des propositions pour répondre aux défis d'aujourd'hui et de demain :
l'emploi, le paiement des qualifications, ou encore la révolution numérique.*

DÉ-FINANCIARISER L'ENTREPRISE ET RESTAURER LE RÔLE CONTRIBUTIF DE L'ENCADREMENT.

Avec de nombreuses personnalités, la CGT a publié un manifeste pour dé-financiariser l'entreprise. Il s'agit de créer de nouveaux droits pour faire primer les stratégies de long terme sur la rapacité des actionnaires et des dirigeants

Droit de refus, d'alerte et d'alternative en cas de directive contraire à l'éthique pour permettre un plein exercice de la responsabilité professionnelle.

Droits suspensifs des Comités d'Entreprises sur les aides publiques et les licenciements.

UN CODE DU TRAVAIL PLUS SIMPLE ET PLUS PROTECTEUR

Un collectif d'universitaires piloté par Emmanuel Dockès a rédigé un Code du travail 4 fois plus court et beaucoup plus protecteur. En mettant fin à toutes les dérogations dont bénéficient les employeurs, il permet de rendre les droits beaucoup plus simples et lisibles pour les salarié-e-s

L'ÉGALITÉ F/H DÈS DEMAIN C'EST POSSIBLE

Il y a urgence à mettre fin aux 26 % d'écart de rémunération et au sexisme omniprésent.

Sanctionner les entreprises qui discriminent.

Réduire le temps de travail et mieux accompagner la parentalité.

Mettre en place des obligations de négocier, notamment sur la suppression des écarts de carrière.

UN STATUT DE L'ENCADREMENT POUR RECONNAÎTRE LA QUALIFICATION ET LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Alors que le statut cadre est fragilisé par la **DISPARITION DE L'AGIRC AU 1^{ER} JANVIER 2019** (la retraite complémentaire des cadres) la CGT demande l'ouverture d'une négociation pour garantir à tous les cadres et assimilé-e-s :

- ◆ La rémunération de leur qualification, le droit à un déroulement de carrière et à la mobilité.
- ◆ Une protection sociale garantissant le maintien du niveau de vie en cas de chômage, retraite...

LA DISPARITION DE L'AGIRC ENTRAÎNERA, DE FAIT, LA FIN DU STATUT CADRE.

CONSTRUIRE LE NUMÉRIQUE AUTREMENT

Après avoir gagné l'obligation de négocier sur le droit à la déconnexion, la CGT fait de nombreuses propositions pour que la révolution numérique se traduise par du progrès social et environnemental.

- ⇒ **GARANTIR LES LIBERTÉS ET ENCADRER STRICTEMENT L'UTILISATION DES DATA.**
- ⇒ **UTILISER LES GAINS DE PRODUCTIVITÉ POUR RÉDUIRE LE TEMPS DE TRAVAIL ET CRÉER DE L'EMPLOI.**
- ⇒ **REVALORISER LE COLLECTIF DE TRAVAIL ET REDONNER DU SENS AU TRAVAIL.**
- ⇒ **ENCADRER LE TÉLÉTRAVAIL.**

- ⇒ **LE GOUVERNEMENT VA RÉUNIR SÉPARÉMENT LES ORGANISATIONS SYNDICALES POUR 48 RÉUNIONS D'ICI LE 21 JUILLET.**
- ⇒ **LES ORDONNANCES POURRAIENT ÊTRE VOTÉES PENDANT NOS CONGÉS PAYÉS.**
- ⇒ **ELLES SERAIENT APPLIQUÉES DÈS LE MOIS DE SEPTEMBRE.**

IL EST DONC URGENT DE RÉAGIR !